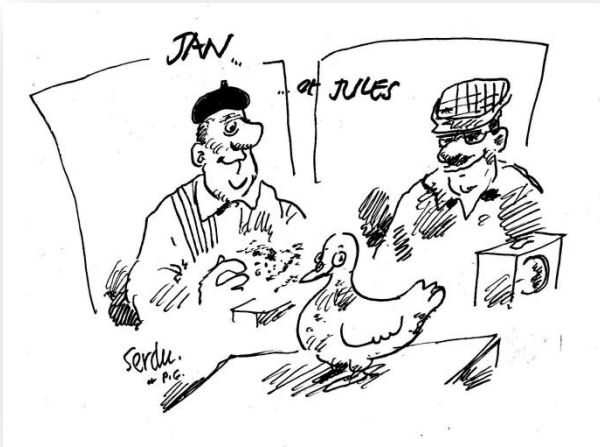


La montagne accouche parfois d'une souris !



Amis de longue date, les deux compères Jules et Jan avaient leurs pensées ailleurs au moment d'engager les premiers nationaux 2015...

Des jalons nécessaires !

Jules et Jan ont été traversés par divers états d'âme. Pour suivre au mieux leurs réflexions et leurs rencontres au cœur de la semaine écoulée, un fil conducteur temporel est indispensable.

En gagnant, ces derniers jours à diverses reprises, leur mythique « Café des Sports », Jules et Jan voyaient d'un bon œil la fin de la période allant de l'Ascension à la Pentecôte, une période généralement orageuse selon leur expérience personnelle.

Faute d'humour et de volonté de réfléchir... s'abstenir à tout prix !

Mercredi

- **Fifine.** Bonjour les amis, La compétition nationale vous ouvre les bras.
- **Jan.** Dag Fifine ! Désormais je te verrai quatre jours de suite. Je ne vais pas m'en plaindre. Donnes-tu une carte de fidélité pour les trappistes ?
- **Jules.** Salut Fifine. Cela ne me déplaît pas de fréquenter ton « Café des Sports », un lieu où la médisance n'est pas la bienvenue.

- Comme vous êtes gentils. Limoges, Bourges, Toury...un sacré programme en perspective ce week-end.
- **Pourvu que le temps soit de la partie.**
- Dis Jules, mine de rien les Flandres totalisent déjà quelques remises au lendemain.
- **C'est vrai, mais les périodes critiques de l'Ascension et de la Pentecôte sont derrière nous.**
- Toi aussi, tu en es conscient.
- **Qu'il fait souvent orageux en ces périodes imposant pour ainsi dire chaque année d'être sur la défensive.**
- Il faut le reconnaître, nous avons tous deux un côté pragmatique.
- **As-tu remarqué quelque chose ?**
- Quoi ?
- **Qu'il ne s'est rien passé.**
- A propos de quoi ?
- **De la réglementation doping 2015.**
- C'est vrai, les mises en loges de Limoges ont été effectuées sans avoir reçu la moindre information officielle à ce sujet.
- **Ce qui sous-entend beaucoup de choses selon moi.**
- Peux-tu développer ?
- **Le règlement 2014 sera à coup sûr d'application. Cela ne peut pas en être autrement.**
- Sur quoi te bases-tu pour le dire ?
- **Sur deux éléments.**
- Lesquels ?
- **D'une part, l'impossibilité matérielle de convoquer une AG avant l'entame de l'itinéraire national. N'oublie pas, les sommités flamandes ont toujours clamé le respect de la réglementation fédérale. Qui, selon les statuts, l'arrête ?**
- Les AG en principe.
- **Exact.**
- Et sur quoi d'autre part ?
- **Sur la volonté fédérale de ne faire aucune marche arrière. Cela lui est interdit. Crédit, intérêts, dossiers judiciaires et ego de personnes sont en jeu, ne l'oublie surtout pas.**
- Ce qui n'empêche pas un éventuel travail en coulisses.
- **Je te le concède et l'espère bien volontiers car un consensus respectant la législation et les positions des régions même s'il en n'existe qu'une officiellement pour l'instant doit être trouvé.**
- Jules, un problème me turlupine depuis l'annonce d'analyses mettant en cause tu sais la pilule que beaucoup de gens ont donné et donnent peut-être encore en toute bonne foi.
- **Tu n'es pas le seul.**
- Tu es conscient que des innocents ont échappé au pire.
- **Heureusement pour eux.**
- Mais d'autres par contre...

- **Des dirigeants doivent être interpellés par cette disparité... Ce n'est pas possible autrement, pardi !**

Jeudi

Craignant l'effervescence de la mise en loges du Bourges I ouvrant la campagne de grand demi-fond national, Jan, arrivé au local dans les premiers, s'impatientait. L'absence de Jules l'intriguait car, la veille, ce dernier lui avait certifié participer au premier rendez-vous sur le Cher.

- Tu es enfin arrivé.
- **Au moment de préparer deux vieux et autant de juniors, j'ai instinctivement allumé mon portable. Différents sites reprenaient un communiqué de presse ayant trait au doping, signé par le président national, rédigé au nom du Conseil d'Administration et de Gestion National.**
- Les hautes instances ont donc pris le temps de communiquer. A première vue, j'aurai préféré au plus tard la veille des mises en loges de Limoges.
- **On n'est plus à un jour près Jan. L'important est d'avoir communiqué.**
- Que dit ce communiqué ?
- **Avant de te répondre, je dois te préciser que, pour tenter de le cerner au mieux, j'ai pris le temps de le relire à plusieurs reprises, ce qui justifie mon retard.**
- D'accord mais que dit-il ?
- **« Afin de clarifier l'article 2 du Règlement Doping RFCB, la fédération trouve utile de publier sur son site internet la LISTE ROUGE, ainsi nommée et rédigée par l'association de fait de vétérinaires ayant un intérêt tout particulier pour les pigeons de sport. »**
- Tu l'as trouvé sur le site fédéral ?
- **Recherche vaine avant de partir, mais la fédération a certainement spéculé sur la promptitude et l'impact des sites.**
- Que retiens-tu de prime abord de tes différentes lectures.
- **Le texte est, selon moi, l'œuvre d'une plume juridique.**
- Sur quoi te bases-tu pour le dire ?
- **Sur certains termes utilisés, notamment ceux portant sur la dite « liste rouge » et évoquant ce qu'il convient en quelque sorte d'appeler des immunités autoproclamées.**
- Sois plus clair.
- **Il est dit qu' « Il est bien évident que cette liste ne peut, en aucune façon, être contraignante pour la RFCB et encore moins engager sa responsabilité de quelque façon que ce soit... »**
- Quoi d'autre ?

- **Qu' « Il est crucial de faire remarquer que les listes de produits interdits NE sont PAS exhaustives et ne peuvent engendrer aucune responsabilité dans le chef des signataires. »**
- Les signataires sont les vétérinaires je suppose.
- **Tu as raison. Du moins ceux de l'association de fait de vétérinaires ayant un intérêt particulier pour les pigeons de sport.**
- Un libellé prudent que ne dénigrerait pas un Sioux.
- **Mais ce libellé évoque aussi une note d'espoir émise par la fédération.**
- Laquelle ?
- **Il est écrit « Il est possible que cette liste contribue à une meilleure compréhension du règlement de répression de l'administration de substances interdites aux pigeons voyageurs, édicté par la RFCB et mieux connu sous le nom de "Règlement Doping". »**
- Ouais...
- **Il est par ailleurs aussi stipulé...**
- Quoi ?
- **Que « Chaque amateur est et reste responsable pour les (extraits de) plantes et champignons administrés à ses pigeons de sport. »**
- Ce qui veut dire ?
- **Qu' « Il est important de savoir que certaines plantes ou champignons peuvent contenir des substances, citées dans la liste rouge et ce, dans des concentrations plus faibles ou même plus élevées. Bien que de telles concentrations de ces substances mènent rarement à une analyse positive, il est en tout cas déconseillé d'administrer ces plantes et champignons à des pigeons de sport. »**
- Le terme « déconseillé » usité ne permet pas d'évoquer une réponse de Normand.
- **« Déconseillé » ne signifie cependant nullement « interdit ».**
- Les thés personnels concoctés à partir de plantes cueillies dans la nature risquent encore de poser problème dans certains esprits.
- **Il est écrit que « chaque amateur est responsable de ce qu'il administre... »**
- Du point de vue technique, qu'apporte cette liste rouge ?
- **Je te dirai de suite qu'il faut être compétent en la matière.**
- Pourquoi ?
- **Parce que la liste émise consiste pour moi en un répertoire de molécules pour initiés désireux de clarification au niveau des « familles de produits » évoquées dans le règlement d'application en 2014.**
- Un document pratique de travail pour vétérinaires... à consulter in fine... Une tentative de mettre un terme à l'automédication ?
- **Certains comme toi pourraient le penser.**
- Quid de cette liste comparée au règlement 2014...
- **Attendue depuis belle lurette, elle a le mérite d'exister. A-t-elle pour autant force de règlement en 2015 ? C'est la bonne question à se poser en tout cas.**
- Autrement dit les statuts autorisent-ils d'inclure le catalogue de molécules interdites dans le règlement 2014 dès lors amendé.

- **N'oublie pas que l'AG est souveraine selon les statuts RFCB.**
- Ce qui voudrait dire que le travail de réflexion mené prendra vraisemblablement cours en 2016.
- **Une conférence de presse est annoncée mardi prochain, apportera-t-elle des informations sur la procédure ? Rien n'a filtré dans le communiqué à ce sujet ?**
- A cette conférence...
- **Je te vois venir.**
- ... les informations émises seront-elles du ressort exclusif de la RFCB, témoigneront-elles d'un consensus arrêté par les différents acteurs impliqués par la Réforme de l'Etat ?
- **Jan, je ne veux pas jouer à la Pythie... Attendre !**

Vendredi

L'assistance était moins soutenue quand Jules et Jan sont revenus pour la troisième fois de la semaine « Chez Fifine » pour engager des pigeons en petit demi-fond et faire découvrir à leurs pigeonceaux le panier officiel de compétition.

- Et ben ! Ta première analyse était judicieuse.
- **Il faut toutefois attendre avant d'arrêter une position tranchée.**
- Pour voir finalement dans quel esprit cette opération est menée.
- **Effectivement. Le contexte à coup sûr sera déterminant.**
- Cela peut être l'avènement d'une procédure contribuant à un « nettoyage » effectif de la pratique ailée ou... une simple tentative de récupération à un moment jugé opportun à savoir quand les amateurs sont « plongés » dans leurs colonies uniquement.
- **Tes hypothèses tiennent la route.**
- A propos, tu es certainement au courant d'un précédent communiqué de la fédération.
- **Celui concernant les amateurs désireux d'entraîner personnellement leurs pigeons en France.**
- Connais-tu la raison de cette publication après deux mois de compétition ?
- **Non mais cette publication serait logique en fin mars voire début avril.**
- Un amateur flamand oriental s'est trouvé avec trois paniers empruntés à sa société sur le lieu de lâcher de Noyon en même temps que les convoyeurs.
- **Oh la ! De la concurrence dans l'air !**
- Certainement car cette information est remontée à la fédération.
- **Obligée d'intervenir...**
- Car la semaine précédente un autre amateur flamand s'était déplacé à Pont-Sainte-Maxence avec un contingent autrement conséquent...
- **Il y avait urgence pour stopper l'hémorragie.**
- Que peut-il se passer ?
- **Si ma mémoire ne me trompe pas, ce genre de problème doit être traité par le niveau provincial.**

- Cela risque peut-être d'attendre.
- **Pourquoi ?**
- En Flandre orientale, suite à une divergence de vue, une démission de toute fonction provinciale a été donnée par un mandataire.
- **Quelle fonction exerçait-il ?**
- Il cumulait car il était mandataire EP, membre du Conseil de Gérance de l'EP et mandataire national.
- **Quel est le problème justifiant le temps d'attente évoqué ?**
- Le président national ne donne pas suite à la démission de ce mandataire provincial membre de l'Assemblée Générale.
- **Cela ne semble pas de son ressort. Les représentants provinciaux à l'échelon national sont désignés par la province.**
- C'est ce que je pensais.
- **Une arête en plus au travers de la gorge du président de cette EP après le retrait d'un concours national donné à la partie francophone.**
- Une arête n'est pas facile à avaler. Dans ce cas, il faut certainement boire.
- **« Allez, on wèt todi quand dj'su pin, on n'wèt mauy dj'a swsé ». Fiffine, la dernière pour la route ?**
- Toujours des trappistes.
- **Fiffine... tu penses à Jan. Du kaas !**
- C'est une nouvelle fois agréable de t'entendre parler de la sorte.
- **C'est sûr, je le répète, ton estomac te perdra ! ... A demain... si on a marqué !**

Santé ! Gezondheid ! A la prochaine !

